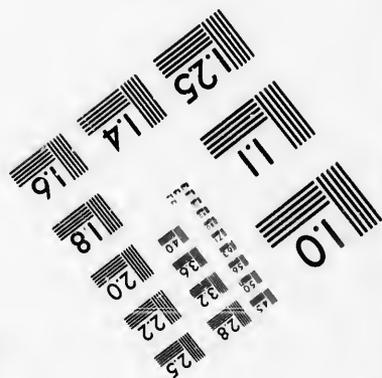
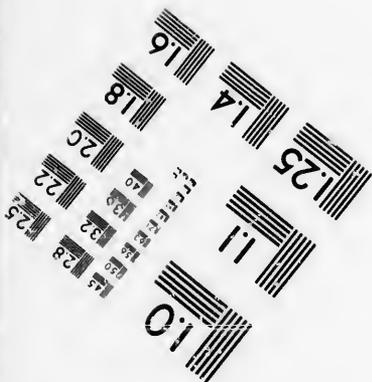
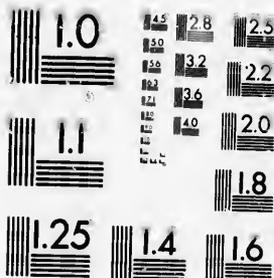


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

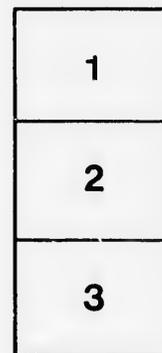
Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



- I. Ret
- II. Exa
- III. Soci
- IV. Sous
- V. Décr
- VI. Ouvr

MONSIEUR

Vous
traite com
à l'ordina
en votre
et pour ce
extraordi
la retraite
de vous N
les il invi
in desertu
31.). No
XIV, ren
" est ut de
" religiosa
" prætermi

(No. 67.)

Circulaire au clergé.

} ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
1er Septembre 1877.

- I. Retraites particulières à faire.
- II. Examens des jeunes prêtres.
- III. Société de Saint Joseph.
- IV. Souscription en faveur du Collège de Sainte Anne.
- V. Décret nouveau sur le mois de Saint Joseph.
- VI. Ouvrage de Mgr. de Angelis sur le Droit Canonique, recommandé.

MONSIEUR,

I.

Vous avez sans doute regretté avec moi que la retraite commune n'ait pu avoir lieu cette année comme à l'ordinaire. Je vous invite à en faire une chacun en votre particulier, et j'accorde dans ce cas seulement et pour cette fois, aux confesseurs, les mêmes pouvoirs extraordinaires qui ont coutume de se donner durant la retraite, avec les restrictions ordinaires. A chacun de vous Notre Seigneur adresse les paroles par lesquelles il invitait ses apôtres à la retraite : *Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillum* (S. Marc, VI. 31.). Notre second concile provincial, dans son décret XIV, renferme cette exhortation : " Sed impossibile est ut de mundano pulvere non aliquantisper etiam religiosa corda sordescant : singulis igitur annis non prætermittant spiritualibus exercitiis operam dare, et

“ pastoralibus secessibus, quos indixerit episcopus, interesse sedulo curent, ut hic, si quæ maculæ ipsis adhæserint, abstergeri possint, et inde mentis acies ad cœlestia contemplanda vividior, et voluntatis vires ad omne opus bonum amplectendum et persequendum firmiores evadant.”

II.

Les jeunes prêtres obligés à subir l'examen prescrit par le premier Concile de Québec, devront se présenter à moi dans le cours du mois de Septembre et je leur assignerai *moi-même* un examinateur. Ils doivent se rappeler que cette obligation est sous peine de suspension.

Les deux sermons à faire pour 1878 auront pour sujet 1o. La vigilance, 2o. L'Eucharistie.

III.

L'assemblée du bureau de la Société Saint Joseph a eu lieu le 28 Août, tous les procureurs étant présents, excepté un seul.

Nous avons constaté avec peine, que par suite de la retraite de plusieurs curés, ou par l'abstention de quelques autres, les revenus de la caisse ecclésiastique sont tellement réduits qu'il a fallu diminuer d'un quart les allocations déjà très faibles. C'est un état de choses dont je suis persuadé que tous les membres du clergé du diocèse seront sensiblement affligés.

Quand il a été question de fonder une nouvelle société, il y a eu unanimité presque parfaite en faveur du projet. J'avais donc droit de compter que tous ceux qui faisaient partie de l'ancienne apporteraient leur concours à la nouvelle et qu'ainsi le bureau se trouverait en état de fournir à nos infirmes une allocation

convon
tain ne
à cette
sont re
comme
sujet à

Com
ternelle
de l'arc
cet état
de cont
partie c
Je rece
veulent
le bure
de retar

Il ne
de char
de cette
voir rég
tout ent
de vous
ce sujet
tente de
durant v
de la pr
charitat
neque li

Le cor
de Saint
avons ce
admiration
la derniè
viron \$1,

convenable. Je ne puis m'expliquer pourquoi un certain nombre de membres, les plus capables de fournir à cette œuvre de charité fraternelle et sacerdotale, s'en sont retirés juste au moment le plus critique, car le commencement des œuvres de ce genre est toujours sujet à des difficultés.

Comptant sur la bonne volonté et sur la charité fraternelle et sacerdotale de tous les membres du clergé de l'archidiocèse, j'aime à croire qu'il suffira d'exposer cet état de choses, pour que tous se fassent un devoir de contribuer à cette œuvre, soit en continuant de faire partie de la société, soit en s'y agrégeant au plus tôt. Je recevrai avec reconnaissance les noms de ceux qui veulent s'associer et, en temps opportun, je convoquerai le bureau pour que leur agrégation ne souffre point de retard.

Il ne faut pas oublier que c'est avant tout une œuvre de charité mutuelle, qui resserrera d'avantage les liens de cette union que le cœur de Notre Seigneur désire voir régner entre tous les enfants de l'Eglise, mais surtout entre les membres du clergé. J'avais l'intention de vous citer quelques textes de la Sainte Ecriture sur ce sujet; mais embarrassé dans le choix, je me contente de vous prier instamment de lire et de méditer, durant votre visite au Saint Sacrement, le chapitre III de la première épître de Saint Jean: *Videte qualem charitatem dedit nobis Pater... Non diligamus verbo neque lingua, sed opere et veritate...*

IV.

Le comité de la souscription en faveur du Collège de Sainte Anne, s'est assemblé aussi le 28 août. Nous avons constaté avec joie, et je pourrais dire, avec admiration, que, grâce au zèle des souscripteurs, toute la dernière souscription est rentrée à l'exception d'environ \$1,200, dont la majeure partie se réalisera bientôt.

L'actif du Collège est à peu près égal à ce qui reste de passif, et tout nous porte à croire que si la moisson que la Divine Providence nous a accordée, ne trompe pas nos espérances, nous pourrons chanter un *Te Deum* avant douze mois. Le comité a même délibéré sur la question de faire son rapport final, mais il a été d'avis qu'il valait mieux attendre quelques mois pour pouvoir annoncer lui-même la bonne nouvelle.

Les recettes propres du Collège ont dépassé de \$1,200, les dépenses et ce surplus a été fidèlement employé à payer des dettes.

Je me fais un devoir de remercier les souscripteurs pour la générosité avec laquelle ils sont venus en aide à cette œuvre importante, au prix de sacrifices que Dieu seul pourra récompenser dignement. Demandons maintenant que la Divine Providence nous accorde bientôt le bonheur de voir le couronnement de nos efforts communs.

V.

J'ai trouvé dans la 141e. livraison des *Analecta* (vol. XVI. col. 510.), un décret de la S. C. des Rites, dont je crois utile de vous donner connaissance. Dans ce décret, qui est du 4 février 1877, il est permis de commencer les exercices du mois de S. Joseph le 16 ou le 17 février, pour les terminer le 19 mars, jour de sa fête. On peut gagner de cette manière les mêmes indulgences que si l'on faisait ces exercices durant tout le mois de mars comme ci-devant. Rien n'empêche de suivre encore cette dernière méthode, car les décrets anciens ne sont pas révoqués.

VI.

Mgr. de Angelis a commencé de publier les traités de Droit canonique qu'il enseigne à Rome depuis

1854.
années.
Chaque
de sorte
à peu p

Cet o
du Sain
actuelle
ne peut
quelque
qu'il ex
du Dro
choses e

Si vo
de trans
l'Arche

Agréé
chement

1854. L'ouvrage entier se publiera pendant quatre années à raison de deux volumes in octavo par année. Chaque volume de 400 pages se vend à Paris cinq francs, de sorte que l'ouvrage entier, rendu à Québec, coûtera à peu près \$8.

Cet ouvrage renferme les décrets les plus récents émanés du Saint-Siège et fait connaître la véritable législation actuelle de l'Eglise; c'est un avantage précieux qu'on ne peut trouver dans les livres tant soit peu anciens, quelque soit d'ailleurs leur mérite. L'auteur annonce qu'il exposera avec un soin tout particulier les questions du Droit Ecclésiastique que souleve l'état actuel des choses en Europe.

Si vous désirez souscrire à cet ouvrage, vous êtes prié de transmettre votre nom à M. Bolduc, procureur de l'Archevêché.

Agréé, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUEBEC.

URBIS ET ORBIS.

DECRETUM.

Jam alias per rescriptum Secretariæ Brevium diei 12 Junii 1855 et per decretum hujus Sacræ Congregationis indulgentiis sacrisque reliquiis præpositæ diei 27 Aprilis, Pius IX clementer indulserat ut universi christifideles aliquod sive publice sive privatim precum ac virtutum exercitium peragentes per integrum mensem martium in honorem sancti Josephi, sponsi B. M. V., indulgentiam lucrarentur tercentum dierum quolibet die, plenariam vero in uno dierum mensis ad arbitrium eligendo, quo confessi et ad S. Synaxim accedentes juxta mentem Sanctitatis Suae oraverint cum facultate easdem indulgentias applicandi in suffragium defunctorum.

Cum vero mos invaluerit in permultis variarum diœcesum ecclesiis ut idem exercitium a die decima sexta vel decima septima mensis februarii inceptum usque ad decimam nonam diem sequentis martii producat et absolvatur, qua die gloriosi patriarchæ festum in universa Ecclesia recolitur; humillimæ preces Sanctissimo Domino Nostro exhibitæ sunt quatenus declarare dignetur christifideles qui pio hujusmodi exercitio infra præfatum tempus vacaverint, easdem, de quibus supra, indulgentias lucrari posse. Quas preces, referente me infrascripto cardinali Sacræ Congregationis indulgentiis sacrisque reliquiis præpositæ præfecto, in audientia diei 2 februarii 1877, Sanctitas Sua clementer excipiens benigne annuit pro gratia, servata in reliquis forma ac tenore præcedentium concessionum. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla brevis expeditione.

Cont

Dat
gationiL. C
Secreta

(An

Contrariis quibuscunque non obstantibus.

Datum Romæ ex Secretaria ejusdem Sacræ Congregationis, die 4 februarii 1877.

L. Card. Oreglia a Stephano. Præf.—Pro. R. P. D. Secretario, Dominicus Serra substitutus.

(*Analecta*, vol. XVI. col. 510.)

evium diei
Congrega-
positæ diei
at universi
im precum
grum men-
onsi B. M.
rum quoli-
sis ad arbi-
m acceden-
cum facul-
ragium de-

iarum dice-
a sexta vel
a usque ad
educatur et
um in uni-
sanctissimo
declarare di-
reicio infra
ibus supra,
ferente me
ndulgentiis
entia diei 2
piens beni-
a ac tenore
perpetuum

